

# Rapport public Parcoursup session 2023

Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie -	Jury par défaut	Tous les candidats	80	5045	484	994	15	10
Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Biologie	Jury par défaut	Tous les candidats	80	5045	234	343	15	10
Université Clermont Auvergne - Licence	Jury par défaut	Tous les candidats	80	5045	436	918	15	10

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
- Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques								
Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Informatique	Jury par défaut	Tous les candidats	40	5045	376	2640	15	10
Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit	Jury par défaut	Tous les candidats	80	5045	567	3418	15	10
Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	Jury par défaut	Tous les candidats	40	5045	235	487	15	10
Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé	Jury par défaut	Tous les candidats	80	5045	791	4264	15	10

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
(PASS) - option Physique Sciences pour l'Ingénieur								
Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et Gestion	Jury par défaut	Tous les candidats	80	5045	521	2995	15	10
Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Histoire Philosophie Lettres	Jury par défaut	Tous les candidats	40	5045	395	3273	15	10

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national:

La réussite dans ce parcours nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Les candidats à l'inscription dans le parcours d'accès spécifique santé doivent :

#### . Disposer de très bonnes connaissances et compétences scientifiques :

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement,
- capacité d'abstraction, de logique et de modélisation,
- bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues dans les matières scientifiques.

#### . Disposer de très bonnes compétences en communication :

Ces compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée,
- capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et capacité souhaitée à l'écrire et à la

parler à un niveau B.

**. Disposer de très bonnes connaissances et compétences méthodologiques et comportementales :**

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité d'apprentissage : curiosité, capacité organiser et à conduire ses apprentissages,
- capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel : être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.

**. Disposer de qualités d'engagement importantes** compte tenu de la difficulté du PASS et des filières de santé.

**. Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute est essentiel dans toutes les filières ouvrant aux métiers de Santé.**

## Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie - :

Le PASS option Chimie est une formation s'adressant aux étudiants souhaitant poursuivre en études de santé et ayant un goût pour la chimie.

Cette formation d'une année comprend une majeure (commune à tous les étudiants de PASS) avec des enseignements relevant du domaine de la santé, et une mineure de chimie (qui alterne temps de présence avec enseignants et travail encadré en

autonomie via des ressources en ligne scénarisées). A la fin de l'année de PASS, les étudiants pourront candidater à 1 ou 2 formations de santé (MMOP). La sélection pour les études de santé se fait sur les résultats de l'année (classement sur les UE de la majeure) et éventuellement 2 oraux.

Si un étudiant valide son année de PASS sans être retenu dans les études de santé à la fin du PASS, il pourra poursuivre en LAS 2 Chimie, et pourra s'il le souhaite présenter à nouveau sa candidature à une ou deux filières de santé en fin de LAS 2.

ATTENTION : les étudiants en réorientation (donc ayant déjà suivi une formation après le bac) doivent impérativement lire attentivement les informations sur le site : [Réos](#)

En effet, en fonction du cursus antérieur, ils pourront être acceptés dans la formation via ParcoursSup mais ne pas avoir le droit de candidater à l'accès aux études de santé.

+ d'infos : [PASS](#)

[Taux de réussite en première année](#) en fonction du baccalauréat

Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Biologie :

Le PASS option Sciences de la vie est une formation s'adressant aux étudiants souhaitant poursuivre en études de santé et ayant un goût pour la biologie.

Cette formation d'une année comprend une majeure (commune à tous les étudiants de PASS) avec des enseignements relevant du domaine de la santé, et une mineure de Sciences de la vie (qui alterne temps de présence avec enseignants et travail encadré en autonomie via des ressources en ligne scénarisées). A la fin de l'année de PASS, les étudiants pourront candidater à 1 ou 2 formations de santé (MMOP). La sélection pour les études de santé se fait sur les résultats de l'année (classement sur les UE de la majeure) et éventuellement 2 oraux.

Si un étudiant valide son année de PASS sans être retenu dans les études de santé à la fin du PASS, il pourra poursuivre en LAS 2 Sciences de la vie, et pourra s'il le souhaite présenter à nouveau sa candidature à une ou deux filières de santé en fin de LAS 2.

ATTENTION : les étudiants en réorientation (donc ayant déjà suivi une formation après le bac) doivent impérativement lire attentivement les informations sur le site : [Réos](#)

En effet, en fonction du cursus antérieur, ils pourront être acceptés dans la formation via ParcoursSup mais ne pas avoir le droit de candidater à l'accès aux études de santé.

+ d'infos : [PASS](#)

[Taux de réussite en première année](#) en fonction du baccalauréat

Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques :

Le PASS option Mathématiques est une formation s'adressant aux étudiants souhaitant poursuivre en études de santé et ayant un goût pour les mathématiques.

Cette formation d'une année comprend une majeure (commune à tous les étudiants de PASS) avec des enseignements relevant du domaine de la santé, et une mineure de mathématiques (qui alterne temps de présence avec enseignants et travail encadré en autonomie via des ressources en ligne scénarisées). A la fin de l'année de PASS, les étudiants pourront candidater à 1 ou 2 formations de santé (MMOP). La sélection pour les études de santé se fait sur les résultats de l'année (classement sur les UE de la majeure) et éventuellement 2 oraux.

Si un étudiant valide son année de PASS sans être retenu dans les études de santé à la fin du PASS, il pourra poursuivre en LAS 2 Mathématiques, et pourra s'il le souhaite présenter à nouveau sa candidature à une ou deux filières de santé en fin de LAS 2.

ATTENTION : les étudiants en réorientation (donc ayant déjà suivi une formation après le bac) doivent impérativement lire attentivement les informations sur le site : [Réos](#)

En effet, en fonction du cursus antérieur, ils pourront être acceptés dans la formation via ParcoursSup mais ne pas avoir le droit de candidater à l'accès aux études de santé.

+ d'infos : [PASS](#)

[Taux de réussite en première année](#) en fonction du baccalauréat

Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Informatique :

Le PASS option Informatique est une formation s'adressant aux étudiants souhaitant poursuivre en études de santé et ayant un goût pour l'informatique.

Cette formation d'une année comprend une majeure (commune à tous les étudiants de PASS) avec des enseignements relevant du domaine de la santé, et une mineure d'informatique (qui alterne temps de présence avec enseignants et travail encadré en autonomie via des ressources en ligne scénarisées). A la fin de l'année de PASS, les étudiants pourront candidater à 1 ou 2 formations de santé (MMOP). La sélection pour les études de santé se fait sur les résultats de l'année (classement sur les UE de la majeure) et éventuellement 2 oraux.

Si un étudiant valide son année de PASS sans être retenu dans les études de santé à la fin du PASS, il pourra poursuivre en LAS 2 Informatique, et pourra s'il le souhaite présenter à nouveau sa candidature à une ou deux filières de santé en fin de LAS 2.

ATTENTION : les étudiants en réorientation (donc ayant déjà suivi une formation après le bac) doivent impérativement lire attentivement les informations sur le site : [Réos](#)

En effet, en fonction du cursus antérieur, ils pourront être acceptés dans la formation via ParcoursSup mais ne pas avoir le droit de candidater à l'accès aux études de santé.

+ d'infos : [PASS](#)

[Taux de réussite en première année](#) en fonction du baccalauréat

Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit :

Le PASS option Droit est une formation s'adressant aux étudiants souhaitant poursuivre en études de santé et ayant un goût pour le droit.

Cette formation d'une année comprend une majeure (commune à tous les étudiants de PASS) avec des enseignements relevant du domaine de la santé, et une mineure de droit (qui alterne temps de présence avec enseignants et travail encadré en autonomie via des ressources en ligne scénarisées). A la fin de l'année de PASS, les étudiants pourront candidater à 1 ou 2 formations de santé (MMOP). La sélection pour les études de santé se fait sur les résultats de l'année (classement sur les UE de la majeure) et éventuellement 2 oraux.

Si un étudiant valide son année de PASS sans être retenu dans les études de santé à la fin du PASS, il pourra poursuivre en LAS 2 Droit, et pourra s'il le souhaite présenter à nouveau sa candidature à une ou deux filières de santé en fin de LAS 2.

ATTENTION : les étudiants en réorientation (donc ayant déjà suivi une formation après le bac) doivent impérativement lire attentivement les informations sur le site : [Réos](#)

En effet, en fonction du cursus antérieur, ils pourront être acceptés dans la formation via ParcoursSup mais ne pas avoir le droit de candidater à l'accès aux études de santé.

+ d'infos : [PASS](#)

[Taux de réussite en première année](#) en fonction du baccalauréat

Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie :

Le PASS option psychologie est une formation s'adressant aux étudiants souhaitant poursuivre en études de santé et ayant un goût pour la psychologie .

Cette formation d'une année comprend une majeure (commune à tous les étudiants de PASS) avec des enseignements relevant du domaine de la santé, et une mineure de psychologie (qui alterne temps de présence avec enseignants et travail encadré en autonomie via des ressources en ligne scénarisées). A la fin de l'année de PASS, les étudiants pourront candidater à 1 ou 2 formations de santé (MMOP). La sélection pour les études de santé se fait sur les résultats de l'année (classement sur les UE de la majeure) et éventuellement 2 oraux.

Si un étudiant valide son année de PASS sans être retenu dans les études de santé à la fin du PASS, il pourra poursuivre en LAS 2 Psychologie, et pourra s'il le souhaite présenter à nouveau sa candidature à une ou deux filières de santé en fin de LAS 2.

ATTENTION : les étudiants en réorientation (donc ayant déjà suivi une formation après le bac) doivent impérativement lire attentivement les informations sur le site : [Réos](#)

En effet, en fonction du cursus antérieur, ils pourront être acceptés dans la formation via ParcoursSup mais ne pas avoir le droit de candidater à l'accès aux études de santé.

+ d'infos : [PASS](#)

[Taux de réussite en première année](#) en fonction du baccalauréat

Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique Sciences pour l'Ingénieur :  
Le PASS option Physique - Sciences pour l'ingénieur est une formation s'adressant aux étudiants souhaitant poursuivre en études de santé et ayant un goût pour la physique.

Cette formation d'une année comprend une majeure (commune à tous les étudiants de PASS) avec des enseignements relevant du domaine de la santé, et une mineure de physique SPI (qui alterne temps de présence avec enseignants et travail encadré en autonomie via des ressources en ligne scénarisées). A la fin de l'année de PASS, les étudiants pourront candidater à 1 ou 2 formations de santé (MMOP). La sélection pour les études de santé se fait sur les résultats de l'année (classement sur les UE de la majeure) et éventuellement 2 oraux.

Si un étudiant valide son année de PASS sans être retenu dans les études de santé à la fin du PASS, il pourra poursuivre en LAS 2 Physique ou Sciences pour l'ingénieur, et pourra s'il le souhaite présenter à nouveau sa candidature à une ou deux filières de santé en fin de LAS 2.

ATTENTION : les étudiants en réorientation (donc ayant déjà suivi une formation après le bac) doivent impérativement lire attentivement les informations sur le site : [Réos](#)

En effet, en fonction du cursus antérieur, ils pourront être acceptés dans la formation via ParcoursSup mais ne pas avoir le droit de candidater à l'accès aux études de santé.

+ d'infos : [PASS](#)

[Taux de réussite en première année](#) en fonction du baccalauréat

Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et Gestion :

Le PASS option Economie et Gestion est une formation s'adressant aux étudiants souhaitant poursuivre en études de santé et ayant un goût pour la gestion et l'économie.

Cette formation d'une année comprend une majeure (commune à tous les étudiants de PASS) avec des enseignements relevant du domaine de la santé, et une mineure d'économie et gestion (qui alterne temps de présence avec enseignants et travail encadré en autonomie via des ressources en ligne scénarisées). A la fin de l'année de PASS, les étudiants pourront candidater à 1 ou 2 formations de santé (MMOP). La sélection pour les études de santé se fait sur les résultats de l'année (classement sur les UE de la majeure) et éventuellement 2 oraux.

Si un étudiant valide son année de PASS sans être retenu dans les études de santé à la fin du PASS, il pourra poursuivre en LAS 2 Economie ou Gestion, et pourra s'il le souhaite présenter à nouveau sa candidature à une ou deux filières de santé en fin de LAS 2.

ATTENTION : les étudiants en réorientation (donc ayant déjà suivi une formation après le bac) doivent impérativement lire attentivement les informations sur le site : [Réos](#)

En effet, en fonction du cursus antérieur, ils pourront être acceptés dans la formation via ParcoursSup mais ne pas avoir le droit de candidater à l'accès aux études de santé.

+ d'infos : [PASS](#)

[Taux de réussite en première année](#) en fonction du baccalauréat

Université Clermont Auvergne - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Histoire Philosophie Lettres :

Le PASS option Histoire-Lettres-Philosophie est une formation s'adressant aux étudiants souhaitant poursuivre en études de santé et ayant un goût pour l'histoire, les lettres et la philosophie.

Cette formation d'une année comprend une majeure (commune à tous les étudiants de PASS) avec des enseignements relevant du domaine de la santé, et une mineure Histoire-Lettres-Philosophie (qui alterne cours avec enseignants et travail encadré en autonomie via des ressources en ligne scénarisées). A la fin de l'année de PASS, les étudiants pourront candidater à 1 ou 2

formations de santé (MMOP). La sélection pour les études de santé se fait sur les résultats de l'année (classement sur les UE de la majeure) et éventuellement 2 oraux.

Si un étudiant valide son année de PASS sans être retenu dans les études de santé à la fin du PASS, il pourra poursuivre en LAS 2 Histoire, Lettres ou Philosophie et pourra s'il le souhaite représenter sa candidature à 1 ou 2 filières de santé en fin de LAS 2.

ATTENTION : les étudiants en réorientation (donc ayant déjà suivi une formation après le bac) doivent impérativement lire attentivement les informations sur le site : [Réos](#)

En effet, en fonction du cursus antérieur, ils pourront être acceptés dans la formation via Parcoursup mais ne pas avoir le droit de candidater à l'accès aux études de santé.

+ d'infos : [PASS](#)

[Taux de réussite en première année](#) en fonction du baccalauréat

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

La formation n'est pas sélective. La Commission d'Examen des Vœux a ordonné les candidatures.

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

La Commission d'Examen des Vœux recommande aux candidats de lire la fiche ParcoursSup avec attention afin de vérifier que leur projet initial est bien de devenir médecin, pharmacien, dentiste ou sage-femme. Par ailleurs, des conditions spécifiques concernent les étudiants en réorientation. Des informations détaillées sur la formation sont également disponibles sur le site de l'Université Clermont Auvergne : <https://www.uca.fr/>

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Prioritairement les notes dans les disciplines scientifiques, ainsi qu'en français, philosophie et anglais lorsque ces enseignements sont suivis, ou leurs équivalents	Les notes dans les disciplines scientifiques, ainsi qu'en français, philosophie et anglais lorsque ces enseignements sont suivis, ou leurs équivalents	Bulletins de 1ère et Terminale et tout autre bulletin transmis par le candidat	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail		Fiche Avenir, Appréciations des bulletins de notes disponibles	Important
	Expression écrite et orale rédactionnelles		Bulletins de 1ère et Terminale et tout autre bulletin transmis par le candidat	Important
	Raisonnement logique et scientifique		Bulletins de 1ère et Terminale et tout autre bulletin transmis par le candidat	Important
Savoir-être	Autonomie, Capacité à s'investir, Implication		Fiche Avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Capacité à réussir		Fiche Avenir	Important
	Adéquation du parcours d'études et cohérence du projet		Scolarité, Projet de formation, Activités et centres d'intérêt	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
		Motivation et connaissances de la formation	Projet de formation, Activités et centres d'intérêt	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires		Engagement citoyen, associatif, étudiant...	Activités et centres d'intérêt, Projet de formation	Complémentaire

**Signature :**

Mathias BERNARD,

Président de l'établissement Université Clermont

Auvergne